

Domaine A.F- GROS

Pommard, Cote d'Or, France

N° de TVA : FR84383967346
N° d'accise : FR093117E0264

YOANN CONTE BORD DU LAC
13 VIEILLES ROUTES DES PENSIERES
74290 VEYRIER-DU-LAC

N° de TVA : FR33798483152

Référence : BC BALLOT 2744 PART 1/2

Facture N° 5011167 du 14/02/2023

Page N° 1

Conditionnement	Quantité	Désignation	P.u. H.T.		Montant H.T.	Tva
		Commande N° 5011189 du 13/12/2022				
Blle(s) 0.750	3	ECHÉZEAUX GRAND CRU 2018	194,00		582,00	V3
Blle(s) 0.750	24	MOULIN A VENT 2017	16,25		390,00	V3
Blle(s) 0.750	6	CHAMBOLLE-MUSIGNY 2020	60,00		360,00	V3
Blle(s) 0.750	12	BOURGOGNE PINOT NOIR 2020	17,00		204,00	V3
Blle(s) 0.750	3	ECHÉZEAUX GRAND CRU 2020	250,00		750,00	V3

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
V3	TVA 20%	20,00	2 361,00	472,20

Total H.T.	2 286,00
Montant port H.T.	75,00
Net H.T.	2 361,00
T.V.A.	472,20
Total T.T.C.	2 833,20

Date d'échéance : 15/04/2023 Mode de règlement : CHEQUE/CA

Net à payer 2 833,20 €

Facture N° 5011167 du 14/02/2023
Montant **2 833,20**
Code client YOANNCO

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous nous réservons la propriété de nos vins jusqu'au complet paiement du prix de vente.

Les risques de la marchandise incombent toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

Toute somme non payée à l'échéance convenue porte de droit intérêt jusqu'au parfait paiement à un taux annuel supérieur de trois points au taux d'escompte de la banque de France soit $3.99\% \times 3 = 11.97\%$ pour 2008.

La loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 Août 2008 **impose un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois ou de 60 jours nets**, à compter de la date d'émission de la facture.

Respectez la date de règlement notée sur la facture.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012.

Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, et sont payables à Pommard.

En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code de Commerce.

Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes les marchandises, les réclamations doivent être faites à la livraison.

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs, qu'avec nos clients, attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social.

Maison PARENT-GROS

Pommard, Cote d'Or, France

N° de TVA : FR14420425969
N° d'accise : FR098117E0150

YOANN CONTE BORD DU LAC
13 VIEILLES ROUTE DES PENSIERES
74290 VEYRIER-DU-LAC

Référence : BC BALLOT 2744 PART 2/2

Facture N° 5003726 du 14/02/2023

Page N° 1

Conditionnement	Quantité	Désignation	P.u. H.T.		Montant H.T.	Tva
		Commande N° 5003783 du 13/12/2022				
Blle(s) 0.750	3	RICHEBOURG GRAND CRU 2013 DOMAINE AF GROS	565,00		1 695,00	V3
Blle(s) 0.750	3	VOSNE ROMANEE 1ER CRU LES SUCHOTS 2020 AF GROS	150,00		450,00	V3
Blle(s) 0.750	6	GEVREY CHAMBERTIN 2020 AF GROS	50,00		300,00	V3

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
V3	TVA 20%	20,00	2 445,00	489,00

Total H.T. 2 445,00

Net H.T. 2 445,00

T.V.A. 489,00

Total T.T.C. 2 934,00

Date d'échéance : 15/04/2023 Mode de règlement : CHEQUE

Net à payer 2 934,00 E

Facture N° 5003726 du 14/02/2023

Montant **2 934,00**

Code client YOANCO

FRREX20183080
FDA 19720811120

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous nous réservons la propriété de nos vins jusqu'au complet paiement du prix de vente.

Les risques de la marchandise incombent toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

Toute somme non payée à l'échéance convenue porte de droit intérêt jusqu'au parfait paiement à un taux annuel supérieur de trois points au taux d'escompte de la banque de France soit $3.99\% \times 3 = 11.97\%$ pour 2008.

La loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 Août 2008 **impose un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois ou de 60 jours nets**, à compter de la date d'émission de la facture.

Respectez la date de règlement notée sur la facture.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012.

Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, et sont payables à Pommard.

En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code de Commerce.

Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes les marchandises, les réclamations doivent être faites à la livraison.

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs, qu'avec nos clients, attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social.